LETTRE PASTORALE

De Monseigneur l'Evêque de Québec,

POUR L'ÉTABLISSEMENT DE

L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

JOSEPH SIGNAŸ,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Québec, &c. &c. &c.

Au CLERGE' et aux FIDELES de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

" QUOIQUE les vérités de l'Evangile, prêchées d'abord dans la Judée, aient depuis été annoncées dans toutes les parties du monde par les apôtres et leurs successeurs, cependant, nos très-chers frères, il reste en Asie, en Afrique et en Amérique des milliers d'infidèles et d'idolâtres, qui n'ont point encore participé au bienfait ineffable de la rédemption. La dernière de ces trois parties du globe, celle qui doit nous intéresser davantage, fut à peine découverte, que l'on vit de zélés missionnaires suivre les marchands que le désir d'étendre leur commerce attirait en diverses parties de cet immense territoire, et les devancer même, pour y jeter les premières semences des vérités de la religion. On vit ces généreux disciples d'un Dieu pauvre, renoncer à toutes les commodités de la vie, à tous les honneurs, à tous les biens du monde, et n'ambitionner que les humiliations de la croix et les richesses du ciel. On les vit faire avec joie le sacrifice de leur santé et de leur vie même, pour établir l'empire de Jésus-Christ au milieu des peuples féroces qui habitaient ces contrées éloignées. Plusieurs de ces dignes confesseurs de la foi, après avoir couru des dangers sans nombre pour se rendre au milieu d'eux, scellèrent de leur sang les vérités saintes qu'ils étaient venus leur annoncer.

" Ainsi la foi fut cimentée dans le nouveau monde, comme elle le fut autrefois dans l'ancien, par le sang des martyrs ; et l'on peut dire que la cruauté des sauvages à l'égard de ceux qui leur apportaient la nouvelle du salut, ne le céda guère à la fureur que les empereurs romains exercèrent contre les chrétiens pendant les premiers siècles de l'église. Ainsi cette foi divine, en triomphant des plus grands obstacles, a répandu ses lumières sur les différentes parties de notre continent, et particulièrement dans le Canada ; elle a pu adoucir la férocité de l'homme sauvage qui l'habitait, abaisser son orgueil, et lui ouvrir le chemin du ciel.

" Mais ce qui fait naître un souvenir bien douloureux, N. T. C. F., c'est qu'aujourd'hui il reste à peine quelques vestiges des belles et intéressantes missions qui furent fondées en divers endroits par les soins de ces hommes apostoliques. Ces pieux établissemens furent pour la plupart abandonnés lors de l'extinction de l'ordre des Jésuites qui en étaient spécialement chargés, et aussi à raison du petit nombre de prêtres auquel,

1836
(11)

auquel, depuis cette époque, ce vaste diocèse se trouva long-temps réduit. Par suite de ces évènemens, un grand nombre de sauvages qui alors étaient devenus chrétiens, étant privés de tous moyens d'instruction, retombèrent dans l'infidélité, ou ne conservèrent du christianisme que le Baptême. Quant à ceux qui n'avaient pas encore eu le bonheur d'être éclairés des lumières de la foi, ils sont restés dans l'infidélité.

" Ce n'est que depuis quelques années, que des circonstances admirablement ménagées par la providence, ont fourni à deux de nos illustres prédécesseurs les moyens de faire participer un certain nombre de ces sauvages infidèles à la connaissance des mystères de notre sainte religion ; et aujourd'hui, les rapports que nous recevons des parties de notre diocèse les plus reculées vers le nord, nous procurent la douce consolation de vous informer que de nouvelles et nombreuses tribus de sauvages font paraître le plus grand désir de recevoir le don précieux de la foi, à l'exemple des peuplades de leurs voisinages qui l'ont nouvellement reçu.

" Le temps semble donc être arrivé, N. T. C. F., où l'on doit faire usage de toutes les ressources que la charité et le zèle pour le salut des ames peuvent offrir à l'appui d'un objet si important. Aussi, dans la vue de répondre au plus tôt aux heureuses dispositions que font paraître ces infortunés ; et désirant, pour remplir les devoirs de notre charge, envoyer de zélés missionnaires au milieu d'eux pour leur annoncer les vérités de la religion : voulant en outre pourvoir aux besoins pressans de plusieurs autres missions devenues nécessaires en divers lieux dépendans de notre juridiction ; nous nous sommes adressé à N. S. P. le Pape Grégoire XVI, pour obtenir la permission d'établir dans ce diocèse, la Société de la Propagation de la Foi, telle qu'elle est établie en France depuis l'année 1822, et avec tous les priviléges qui y sont attachés. Sa Sainteté a bien voulu répondre à nos désirs, et nous avons la satisfaction de vous informer qu'en vertu d'un Bref Apostolique daté de Rome le 28 février de la présente année, nous sommes autorisé à établir la dite Association de la Propagation de la Foi pour les fins susmentionnées.

" Cette Association que nous proposons et que nous recommandons aujourd'hui au zèle de notre clergé, à sa piété, ainsi qu'à celle des fidèles de notre diocèse, a donc pour objet d'étendre et de propager la foi catholique, d'éclairer de ses divines lumières les peuples éloignés dont nous venons de parler ; comme aussi d'établir des missions au milieu d'un grand nombre de catholiques privés des secours de la religion, et incapables, à cause de leur pauvreté, de subvenir à l'entretien des prédicateurs de l'évangile." Elle se compose des fidèles de l'un et de l'autre sexe, dont la conduite soit propre à attirer les bénédictions de Dieu sur l'œuvre sainte qu'elle a pour objet. Les moyens qu'elle propose à ses associés pour atteindre le but de son institution sont des œuvres de piété et de charité, dont voici le détail.

1°. Chaque associé doit dire tous les jours un ***Pater*** et un ***Ave, Maria***, avec cette courte invocation, ***Saint François-Xavier, priez pour nous.*** Il suffit de diriger une fois, pour toutes, l'intention du ***Pater*** et de l'***Ave, Maria***, de la prière du matin ou de celle du soir.

2°. Chaque associé doit donner en aumône un sou par semaine.

Les avantages et les privilèges attachés à cette Association par les Souverains Pontifes sont :

1°. Une indulgence plénière le jour de l'Invention de la Sainte Croix, le 3 mai ; ce jour étant l'anniversaire de l'institution de l'Association.

2°. Une seconde indulgence plénière, le jour de la fête de St. François-Xavier, patron de l'Association, 3 décembre.

3°. Une troisième indulgence plénière, une fois chaque mois. Le jour de cette indulgence est au choix de chacun des associés.

Pour gagner ces indulgences, il faut réciter régulièrement les prières dont nous venons de parler ; et, le jour où l'on doit gagner l'indulgence, se confesser (a), communier, visiter l'église de sa paroisse, et y prier à l'intention du Souverain Pontife.

On peut en outre gagner une indulgence de 100 jours, chaque fois qu'étant au moins contrit de cœur, on récite les prières de l'Association, ou que l'on fait, soit l'aumône prescrite soit toute autre aumône en faveur des missions, ou que l'on fait quelque autre œuvre de piété ou de charité. Toutes ces indulgences sont applicables aux ames du purgatoire.

Tel est le but, N. T. C. F., tels sont les avantages de cette pieuse Association. L'église, par la voix de son chef et par la nôtre, vous invite à y entrer ; 1°. pour exciter votre dévotion, et vous engager à offrir à Dieu des prières ferventes pour la conversion des infidèles, et afin de procurer l'accroissement du troupeau de Jésus-Christ ; 2°. pour ranimer votre charité, en vous donnant le moyen de l'exercer ; 3°. enfin, pour vous rendre facile, par la voie des indulgences, l'acquit des dettes, peut-être immenses, que vous avez contractées envers la justice de Dieu.

Nous vous exhortons, N. T. C. F., à favoriser une œuvre si précieuse. Quant à la légère contribution qui y est attachée, c'est le denier de la veuve de l'évangile demandé à chacun de vous ; mais ce denier réuni à plusieurs autres pourra contribuer à faire porter la foi chez ceux qui ne l'ont pas encore reçue, ou à la perpétuer parmi ceux qui manquent de moyens de la soutenir et de la conserver. Hésiteriez-vous à donner cette modique somme qui pourrait aider à procurer la connaissance de Dieu à de pauvres infidèles, dont plusieurs peut-être n'attendent que cette bonne œuvre de votre part pour entrer dans

(a) Cette confession peut se faire la veille du jour où l'on veut gagner l'indulgence

dans la voie du salut ? En omettant cette œuvre si facile, n'auriez-vous pas lieu de craindre que ces mêmes infidèles ne vous dissent un jour qu'ils n'ont pu participer aux biens inestimables du ciel, que parce que vous n'avez pas eu assez de charité pour vous priver en leur faveur d'une si petite partie des biens de ce monde ?

Nous vous offrons aujourd'hui, ou plutôt l'église elle-même vous offre un moyen efficace de vous mettre à l'abri de ce reproche, et de servir en même temps vos plus chers intérêts. Vous pouvez atteindre ce double objet, d'abord en faisant quelque léger sacrifice pécuniaire pour l'avantage des missions, et ensuite par votre soin à profiter des indulgences dont nous venons de parler, et dont vous connaissez tout le prix.

Pour vous, ministres du Seigneur, nos fidèles coopérateurs dans tout ce qui peut contribuer au bien spirituel de notre nombreux troupeau, vous ne manquerez pas, nous nous en flattons, de vous intéresser à la propagation de l'œuvre sainte que nous proposons aujourd'hui. Nous attendons aussi de votre zèle, que vous instruirez les fidèles confiés à vos soins, de l'avantage qui peut en résulter, tant pour le prochain que pour eux-mêmes, et nous espérons qu'aux exhortations que vous leur ferez à ce sujet, vous joindrez la lecture du Règlement de cette Association, que nous vous adressons avec la présente Lettre Pastorale.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises paroissiales de notre diocèse, le premier dimanche ou jour de fête chômée après sa réception.

Donné à Québec sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre Secrétaire, le vingt-huit décembre mil-huit-cent-trente-six.

✠ JOS. EV. DE QUEBEC.

L. † S.

Par Monseigneur,

C. F. CAZEAU, Ptre. Secrétaire.

Pour vraie copie.

AVIS.—*En proposant à tout le diocèse l'œuvre sainte de la Propagation de la Foi, notre intention n'est pas qu'elle soit établie de suite dans les paroisses que la disette afflige : il sera plus à propos d'en suspendre l'organisation jusqu'à des temps plus heureux. Mrs. les curés des paroisses ainsi affligées, voudront bien faire connaître à leurs paroissiens notre intention à cet égard, après leur avoir donné lecture de notre présente Lettre Pastorale.*

✠ J. E. DE Q.